



La Commission nationale des droits de l'homme (CNDH) tente de faire valoir le droit à la santé au Togo avec l'appui du système des Nations Unies, pendant que la question de la santé est de plus en plus prise en compte de façon transversale dans ce pays.

L'inscription de cette préoccupation dans les activités de cette Commission a été formalisée lundi au travers une journée de réflexion en collaboration avec des partenaires techniques et financiers du Togo. Elle intervient pendant que le rapport sur la santé au Togo fait état d'un taux de fréquentation des structures sanitaires qui ne dépasse guère 30%.

Elle se greffe sur des efforts de prise en charge gratuite décidée par le gouvernement et mise en exécution depuis quelques années pour seulement certaines maladies, le VIH/Sida et la tuberculose, au travers des programmes spéciaux.

Le président de la CNDH, Koffi Kounte, fait état de la prise en charge dorénavant de «*toutes les dimensions de la santé*» dans l'extension des activités de cette Commission, conformément aux dispositions en cours au Togo qui reconnaissent ce droit à tout citoyen.

Il a salué dans cette perspective, la mise en place au Togo d'une assurance maladie obligatoire pour les agents publics et assimilés ainsi que les retraités. Les premières prestations de cette assurance obligatoire sont attendues novembre prochain. Mais déjà, le gouvernement explore avec les partenaires techniques et financiers les voies et moyens pour son extension à l'économie informelle, au secteur privé et au secteur agricole qui, lui seul, occupe près de 70% de la population.

«*C'est une partie importante à prendre en charge*», a relevé par rapport au droit à la santé, Pierre M'Pelé, le représentant résident de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) au Togo.

Le 5 septembre dernier, le Premier ministre togolais Gilbert Houngbo a annoncé que le «*libre et facile*» accès de toutes les catégories sociales du Togo à des soins de santé de qualité «*reste un objectif majeur et prioritaire*» pour le gouvernement. C'était au lancement de l'Institut national d'assurance maladie (INAM) chargé de la gestion de cette assurance obligatoire.

Au Togo, les enquêtes sur la problématique de la santé révèlent que 34,6 % des ménages déclarent avoir des difficultés à supporter le coût des soins de santé dès que le montant atteint 5. 000 francs Cfa. «*Ce pourcentage atteint 68,6 % pour un montant de 10.000 FCFA et 89,9% pour un montant de 20.000 FCFA*» , a précisé Octave Broohm, ministre du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale.

«*La nécessité d'offrir des soins de santé économiquement accessible est impérieuse compte tenu du fait que la grande majorité de la population n'a pas les moyens financiers suffisants pour y accéder*», a indiqué Assane Diop, directeur exécutif, secteur de la Protection sociale au Bureau international du travail (BIT). Cet expert du BIT insiste que l'accessibilité économique des soins de santé est la «*principale question qui se pose dans la plupart des pays et notamment en Afrique où le sous- développement est accentué par des instabilités de toutes natures*» .

LOME (Xinhua)

{jcomments on}